

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-02/2/6 DOSSIER N°6131</b>	<b>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE</b>
--	--

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA  
LECTURE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le Schéma départemental de développement de la lecture  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-02/2/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes, au titre de l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles : **1 035,00 €** :

<b>Collectivité</b>	<b>Ecole</b>	<b>Lieu du déplacement</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Aide sollicitée</b>
CC Marche et Combraille en Aquitaine	Sannat	Médiathèque Creuse Confluence – site de Chambon sur Voueize	EUROP VOYAGES	540,00 € (3 déplacements)
CC Marche et Combraille en Aquitaine	Rougnat	Médiathèque Auzances	EUROP VOYAGES	180,00 € (3 déplacements)
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>720,00€</b>

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus Membres CC Marche et Combraille en Aquitaine

**Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

Commune de Saint Yrieix La Montagne	Saint Yrieix La Montagne	Médiathèque Creuse Grand Sud – site de Felletin	MIGNATON	315,00 € (3 déplacements)
<b>TOTAL</b>				<b>1 035,00 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65, Article 657348, fonction 313 (section d'investissement).

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 21/02/2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240209-CP2024006-DE

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**